



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT  
DU SAGUENAY [CSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

ICI  
SES



T 418.549.8523

F 418.549.9966



ses@lacsq.org



ses-csq.com



895, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1

17 mars 2022 ■ Vol. 50 # 14

## MOT DU PRÉSIDENT

---



Nous avons eu la chance, encore une fois, de pouvoir admirer les belles compétences de danse de notre ministre Roberge. Eh oui, cette semaine, après avoir fait 2 pas d'avant sur l'affectation hâtive en novembre, il nous fait 2 pas d'arrière dans une lettre du 15 mars. En soi c'est positif, car ça démontre que le ministre, après discussion avec les instances syndicales, est capable de réajuster le tir. Il serait seulement préférable, au lieu de partir à la pêche, qu'il prenne la peine de débiter par une réelle consultation.

Dans le cas présent, on se rappelle que, le 15 novembre, le ministre faisait parvenir une lettre aux directions générales des centres de services scolaires pour les aviser de l'intention du gouvernement qu'un maximum d'enseignants soit affecté avant la fin juin et de devancer les séances d'affectation d'août et septembre.

Vous comprendrez qu'avec notre système de mouvement volontaire, où une phase se déroule en août et l'attribution des contrats à temps partiel en août également, nous étions loin de la vision du ministre.

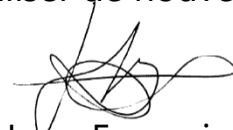
Nous, le CSS et le SES, avons donc amorcé des discussions à ce sujet. Mais, en parallèle, il y avait beaucoup de questionnements sur les différentes tables nationales, donc une rencontre a eu lieu le 23 février entre le ministre de l'Éducation, M. Roberge, le ministre du Travail, M. Boulet, la présidente du Conseil du trésor, Mme Lebel ainsi que vos représentants syndicaux. Après cette rencontre, le ministre Roberge a renvoyé une lettre le 15 mars, où il spécifiait maintenant que son objectif est toujours la rétention et la stabilité du personnel, tout en ayant un environnement stable pour les élèves, mais maintenant, l'échéance n'est

plus à la fin juin, mais plutôt « *au plus tard la journée précédant la première journée pédagogique du mois d'août* ». En contrepartie, le ministre s'engage à transmettre les paramètres provisoires de financement dans les meilleurs délais. En conséquence, notre système d'affectation répond donc à ses exigences.

Malgré ce fait, après discussions avec le CSS, nous allons tout de même poursuivre les échanges pour voir si nous ne pourrions pas réaménager la séquence d'affectation et voir s'il était possible de « sécuriser » les équipes-écoles plus rapidement et permettre l'engagement des enseignants à temps partiel au secteur jeunes dès juin, comme ça se fait actuellement à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle. En retour, le CSS aurait une organisation scolaire moins conservatrice ainsi que plus créative et réaliste.

De plus, en prévision de la prochaine négociation locale qui aura lieu l'an prochain, nous pourrions tester certaines pratiques avant de procéder à des changements à l'aveugle.

Évidemment, nous vous tiendrons au courant avant d'officialiser de nouvelles pratiques.



Jean-François Boivin, président


## — QUESTIONNAIRE —

### LA SOUS-VALORISATION DES EMPLOIS À PRÉDOMINANCE FÉMININE

#### Comment y remédier?

La Centrale des syndicats du Québec vous invite à participer au projet de recherche, en cours, sur la sous-valorisation des emplois à prédominance féminine. Ce projet de recherche vise à analyser ce phénomène de sous-valorisation et à formuler des recommandations afin de mettre en place des actions permettant d'assurer une meilleure reconnaissance de la valeur de ces emplois d'un milieu à l'autre et sur les plans social, sociétal et organisationnel.

Pour participer, vous n'avez qu'à remplir le [questionnaire](#) préparé par l'équipe de recherche.




### Analyse des emplois à prédominance féminine

#### MESURE DE LA SOUS-VALORISATION DE CES EMPLOIS POUR DES RECOMMANDATIONS VISANT À AMÉLIORER LEUR RECONNAISSANCE

Participant.e.s recherché.e.s

Vous avez 18 ans et plus et vous êtes à l'emploi, votre aide nous est précieuse.  
Nous souhaitons mieux connaître votre réalité professionnelle pour mesurer l'ampleur de la sous-valorisation des emplois à prédominance féminine et de ses impacts afin d'élaborer diverses propositions pour les revaloriser.



## AVANT LE 1<sup>ER</sup> AVRIL

---

Avant le 1<sup>er</sup> avril, assurez-vous de faire votre demande pour :

- 👤 la retraite progressive;
- 👤 le congé sabbatique à traitement différé;
- 👤 le congé sans traitement pour toute la prochaine année scolaire.

*Note : Aucune demande reçue après le 1<sup>er</sup> avril ne sera acceptée.*

## STAGE DU FONDS ÉTUDIANT SOLIDARITÉ TRAVAIL DU QUÉBEC (FESTQ)

Dans le cadre du programme de stages du FESTQ, des stages ont été octroyés à la CSQ. La FSE est à la recherche d'une personne stagiaire, étudiante ou étudiant en enseignement. Pour consulter tous les détails, rendez-vous sur la page d'accueil de notre site Internet : [www.ses-csq.com](http://www.ses-csq.com).

## 5<sup>E</sup> ANNÉE DU PRIMAIRE

---

Une collecte de données parallèle à l'Enquête québécoise sur le développement des enfants de la maternelle 5 ans (EQDEM) est présentement en cours.

Effectivement, l'Observatoire pour l'éducation et la santé des enfants (OPES) procède à une collecte de données afin d'observer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le développement des enfants.

Cette collecte prévoit recueillir des renseignements pour 10 000 enfants approximativement qui ont fréquenté la maternelle 5 ans lors de la dernière édition de l'EQDEM en 2017. Des enseignantes et enseignants de la 5<sup>e</sup> année du primaire pourraient donc être sollicités pour collaborer à cette étude.

Des libérations sont prévues afin de compléter les questionnaires selon les modalités suivantes :

- 👤 6 questionnaires remplis ou moins : une demi-journée;
- 👤 De 7 à 16 questionnaires remplis : une journée complète;
- 👤 17 questionnaires remplis et plus : une journée et demie.

Ces libérations peuvent s'échelonner jusqu'à la fin de l'année, sans égard à la période choisie par l'enseignante ou l'enseignant concerné pour remplir les questionnaires.

Il est possible d'utiliser les sommes prévues d'une autre façon à la suite d'une entente avec le CSS et le personnel enseignant concerné, notamment par le versement d'une somme forfaitaire si les libérations s'avèrent impossibles.

La collecte de données de l'OPES revêt un caractère obligatoire conformément à la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.011). **Le personnel enseignant visé est donc dans l'obligation légale d'y participer.**

---

## MAÎTRE DE NOTRE PROFESSION

**La compétence exclusive de l'attribution d'un résultat suivant une évaluation reconnue explicitement dans la loi.**

**Nous sommes  
Maîtres de notre profession!**

- ✓ C'est nous qui déterminons les résultats suivant une évaluation. Toute manipulation de résultats par qui que ce soit est interdite par la loi.
- ✓ La direction doit nous justifier par écrit sa demande de révision d'un résultat.
- ✓ À la suite d'une demande de révision d'un résultat, nous avons le choix de le maintenir ou de le modifier à la baisse ou à la hausse selon notre jugement professionnel.

*Source : Une offensive professionnelle – Maîtres de notre profession! Janvier 2021 – FSE(CSQ)*

---

## RÉTROACTION VERSUS CNESST

Les enseignants et les enseignantes qui ont reçu des indemnités de remplacement du revenu pour les périodes du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 mars 2021 et du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 30 mars 2022 ont aussi droit à la rétroaction. Nous avons fait des interventions auprès du CSS afin de faire respecter vos droits. Le CSS doit communiquer l'information à la CNESST et celle-ci doit les traiter par la suite. Cela risque de prendre quelques mois. Vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Tous les capteurs de CO<sub>2</sub> sont installés dans les classes des écoles et des centres du CSS. Les données recueillies sont traitées par le Service des ressources matérielles et selon la nécessité, ils feront les interventions pour diminuer le taux de CO<sub>2</sub> dans les classes problématiques. Le projet *Implantation d'encadrement et d'une culture de prévention SST* se poursuit. Le comité est présentement à la recherche d'un logiciel qui traite les données en lien avec les incidents et les accidents de travail. De plus, ce logiciel permettra de faire le suivi et les démarches qui devront être mises en place lorsqu'un employé remplira une déclaration d'accident en ligne. Au cours des prochaines semaines, nous devons répertorier tous les incidents et accidents qui peuvent survenir dans les écoles autant au niveau physique que psychologique afin que le logiciel sélectionné soit le plus exhaustif possible.

## SÉANCES D'INFORMATION POUR LES ENSEIGNANTS

### À STATUT PRÉCAIRE

Nous vous rappelons que le SES vous invite à une séance d'information concernant, entre autres, la qualification légale en enseignement.

#### Secteurs jeunes et ÉDA :

Quand : Mardi, 22 mars 2022

Où : en virtuel avec Zoom

Horaire : 18 h 15 : ouverture

18 h 30 : formation

Durée : Environ 1 heure

Inscription avant le 18 mars :  
[ilanglois@ses-csq.com](mailto:ilanglois@ses-csq.com)

#### Secteur formation professionnelle :

Quand : Vendredi, 1<sup>er</sup> avril 2022

Où : en virtuel avec Zoom

Horaire : 14 h 45 : Ouverture

15 h : Qualifications légales  
(pour tous)

16 h : Contrats, assurances (pour  
les statuts précaires)

Durée : Environ 2 heures

Inscription avant le 25 mars :  
[ilanglois@ses-csq.com](mailto:ilanglois@ses-csq.com)

---

## LISTE D'ANCIENNETÉ

Certaines personnes déléguées ont communiqué avec nous parce qu'elles s'inquiétaient de ne pas avoir reçu la liste d'ancienneté à vérifier. Malgré nos nombreux rappels, nous n'avons toujours pas reçu le projet de liste qui habituellement nous est envoyée en décembre ou janvier. Dès que nous recevrons le projet, nous ferons rapidement les vérifications afin que tout soit conforme à la convention et fait pour le 1<sup>er</sup> avril.

Donc, dans les prochains jours, la liste d'ancienneté sera dans les écoles et les centres pour vérification.

Chaque enseignante ou enseignant régulier temps plein doit vérifier les changements qui s'y retrouvent quant à leur scolarité, leur expérience et leur ancienneté.

Normalement, seules les corrections concernant la période entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 30 juin 2021 peuvent être effectuées. À la suite de la période de vérification, aucune correction ne pourra être faite à la liste d'ancienneté.

Lorsque vous pourrez enfin effectuer la vérification, il sera très important d'en aviser votre Syndicat et le Service des ressources humaines, si vous considérez qu'une erreur s'est glissée dans votre dossier.

## LISTES DE RAPPEL - FORMATION PROFESSIONNELLE ET ÉDUCATION DES ADULTES

---

La liste de rappel pour l'éducation des adultes sera dans les centres pour vérification jusqu'au 21 mars tandis que celle de la formation professionnelle le sera jusqu'au 30 mars. Chaque enseignante ou enseignant doit vérifier les informations qui s'y retrouvent.

Si vous considérez qu'une erreur s'est glissée dans votre dossier, il est très important d'en aviser votre Syndicat et le Service des ressources humaines. Également, si on ne vous a pas demandé de faire cette vérification, informez-vous auprès de votre personne déléguée.